

France-Saint-Maurice-l'Exil: Household-refuse collection services

OJ S 236/2015 05/12/2015

Contract award notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Communauté de communes du Pays Roussillonnais

National registration number: 24380077800066

Postal address: rue du 19 mars 1962

Town: Saint-Maurice-l'Exil

Postal code: 38550

Country: France

For the attention of: Charvet Francis, président

Telephone: +33 474293100

Fax: +33 474293109

Internet address(es):General address of the contracting authority: <http://www.ccpaysroussillonnais.fr>Address of the buyer profile: <http://www.ccpaysroussillonnais.fr>**I.2. Type of the contracting authority**

Regional or local authority

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title****II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery**

Services

Service category No 16: Sewage and refuse disposal services; sanitation and similar services

NUTS code FR714 Isère

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system (DPS)**II.1.4. Short description of the contract or purchase(s)**

Collecte et transport des déchets ménagers et assimilés, 19 communes.

II.1.5. CPV code(s)

90511200 Household-refuse collection services

II.1.6. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.2. Total value of the contract/lot

II.2.1. Total value of the contract/lot

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of

1. Valeur technique (Moyens Matériels et Techniques mis en place pour l'exécution du marché 20 % — Moyens Humains et Organisation mise en place pour l'exécution du marché 40 %).

Weighting 60

2. Prix des prestations. Weighting 40

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

AO-2015-02

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

Contract notice

Notice number in the OJ S: [2015/S 128-235699](#) of 7.7.2015

Section V: Award of contract

Lot title: Marché no: AO-2015-02

V.1. Date of conclusion of the contract

25.11.2015

V.2. Information about tenders

Number of tenders received: 1

V.3. Name and address of the contractor

Official name: Sita Centre Est

Postal address: 8 chemin des Vergers

Town: Pont-de-l'Isère

Postal code: 26600

V.4. Information on value of the contract/lot

Total value of the procurement:

Value: 1 120 663,83 EUR

V.5. Information about subcontracting

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about European Union funds

VI.2. Additional information

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.ccpaysroussillonnais.fr>

Marché attribué le 14.10.2015, signé le 17.11.2015 et notifié le 25.11.2015.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an.

L'exécution des prestations aura lieu du 1.1.2016 au 31.12.2016.

Le marché est reconduit de façon expresse jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 1. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 2 ans.

Soit un montant annuel de 1 120 663,83 EUR HT.

Les pièces du contrat sont disponibles à la consultation à l'adresse suivante:

Communauté de Communes du Pays Roussillonnais — service marchés publics — rue du 19 mars 1962 — 38550 Saint-Maurice-l'Exil

Organe chargé des procédures de médiation:

Tribunal administratif de Grenoble — 2 place de Verdun — BP 1135 — 38022 Grenoble

Cedex — Tél: +33 476429000 — Fax: +33 476422269

greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Références de l'avis initial mis en ligne sur le site BOAMP

Annonce no 15-102231, mise en ligne le 3.7.2015

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 1.12.2015.

VI.3. Procedures for review

VI.3.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Grenoble

Postal address: 2 place de Verdun, BP 1135

Town: Grenoble

Postal code: 38022

E-mail: greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Telephone: +33 476429000

Fax: +33 476422269

VI.3.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: — un recours gracieux, dans les deux mois suivant la publication ou la notification de la décision attaquée et tendant à son retrait,

— un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois de la publication ou de la notification de l'acte attaqué, tendant à obtenir l'annulation de cet acte détachable (article R. 421-1 du Cja) pouvant être assorti d'un référé-suspension tendant à obtenir la suspension de l'acte attaqué (article L. 521-1 du Cja).

— un référé précontractuel (article L. 551-1 du Cja) antérieur à la signature du contrat, tendant à ordonner à l'auteur du manquement de se conformer à ses obligations et suspendre la passation du contrat ou l'exécution de toute décision qui s'y rapporte, également tendant à annuler ces décisions et supprimer les clauses ou prescriptions destinées à figurer dans le contrat et qui méconnaissent lesdites obligations.

Après signature du marché

— un référé contractuel (articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 du Cja) Introduit au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou à défaut dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat

— un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses

clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant la conclusion du contrat, les modalités de sa consultation. A partir de la conclusion du contrat, et dès lors qu'il dispose du recours ci-dessus défini, le concurrent évincé ou le tiers n'est plus recevable à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables(ce, Ass., 16.7.2007, Société Tropic Travaux Signalisation, req. no291545; CE, 4.4.2014,département de Tarn-Et-Garonne, req. no 358994).

VI.3.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.4. Date of dispatch of this notice

1.12.2015